



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Medecine scolaire

Question écrite n° 8059

### Texte de la question

M Jean-Jacques Hyst appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la situation de la medecine scolaire en Seine-et-Marne et plus particulierement a Montereau, dans le sud du departement. Ce departement est particulierement defavorise quant aux nombres de postes de sante scolaire ce qui entraine une degradation permanente du service. A Montereau qui est situee en ZEP et ou plus de 7 000 enfants sont scolarises (dont 3 050 en primaire et en maternelle), l'equipe medicale n'est plus composee que d'un medecin scolaire. Aucune assistante sociale n'a ete nommee. Or la medecine scolaire doit aller de pair avec le systeme d'education car par des bilans de sante et une education sanitaire appropriee, l'egalite des chances de chaque enfant est mieux preservere. Vu la situation de la Seine-et-Marne, il semble donc souhaitable qu'un poste d'assistante sociale soit cree aupres de chaque IDEN afin de completer l'equipe medicale et combler les retards accumules dans ce departement en matiere de sante scolaire. Pour Montereau en particulier, il semble enfin que pour assurer les bilans de sante prevus par la loi dans les maternelles et les primaires, la creation d'un poste d'infirmiere et d'un poste de secretaire soit necessaire. Un poste d'assistante sociale serait aussi souhaitable pour les cas sociaux. Compte tenu de ces elements, il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui faire connaitre les mesures qui seraient susceptibles d'etre prises pour ameliorer cette situation.

### Texte de la réponse

Reponse. - Il est precise a l'honorable parlementaire que la situation evoquee s'inscrit dans les perspectives d'avenir qui ont ete evoquees recemment avec le ministere de l'education nationale pour les services de sante scolaire. Il est actuellement envisage de reunifier la gestion de l'ensemble des personnels travaillant dans ces services et de la placer totalement sous la responsabilite du ministere de l'education nationale afin qu'il lui soit plus aise, dans le cadre de sa mission d'organisation de la sante scolaire, d'adapter les moyens en personnel aux besoins de chaque structure concerne, que ces personnels soient medicaux, paramedicaux ou sociaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hyst Jean-Jacques](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8059

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

**Ministère attributaire :** solidarite, de la santé et de la protection sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 janvier 1989, page 219